

## ANCIENNES COUTUMES JURIDIQUES DE LA VALLÉE DE L'AMPOIU

### RÉSUMÉ

Cette étude se propose de présenter les principaux aspects des anciennes pratiques juridiques dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup>, dans les villages suivants de la vallée de l'Ampoi: Ampoița, Tăuți, Meteș, Văleni (Găureni), Poiana Ampoiului, Feneș, Galați, Valea Mică et Pătrînjeni.

L'ouvrage est donc une synthèse des coordonnées juridiques de la civilisation traditionnelle du village et de la culture populaire telles que les a fait ressortir l'enquête sociologique menée dans les dix villages étudiés. Les 175 questions qui ont composé le questionnaire ont été posées à un nombre de 16 sujets, les „anciens“ des villages respectifs.

---

Les anciennes coutumes juridiques ont toujours été basées sur l'idée de justice et d'honneur qui, au cours des temps, a régi les actions des montagnards de la Vallée de l'Ampoi.

Dans cette zone également, la coutume locale a fortement agi sur la vie sociale, ainsi que sur la vie de famille. En vertu de quoi les manifestations de la vie sociale se sont toujours strictement maintenues dans le cadre de certaines limites, tandis que les formes de ces manifestations ont gardé à leur tour le sceau des coutumes ancestrales.

Selon la loi du pays ou la coutume locale, les habitants des villages de la Vallée de l'Ampoi étaient divisés en *pămînteni* (les indigènes des villages) et *vinituri* (ceux venus d'ailleurs et qui se sont établis dans le village). La manière dont ces villages étaient organisés dans l'ancien temps, qui les conduisait, quel était le rôle que jouaient des anciens dans la vie du village, à quelle époque on établissait le plan pastoral et l'itinéraire des moutons, comment on engageait les bergers, les *jitari* (gardiens des limites de terrains) ou les *bogtării* (gardiens des villages), de quelle manière les impôts étaient perçus, quelles étaient les anciennes coutumes selon lesquelles on contractait les mariages etc., sont les sujets qui ont été traités dans cet ouvrage. En d'autres termes: le concept populaire de justice, le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit fiscal, les personnes, la famille, le droit international populaire, les biens, les obligations, les successions, le droit pénal et la procédure pénale, sont les grands problèmes dont s'occupe cette étude.